

**Zeitschrift:** Annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 29 (1938)  
  
**Artikel:** Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique en Suisse romande  
**Autor:** A. D.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-112566>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## TROISIÈME PARTIE

---

### Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande.

---

La conférence a tenu sa séance ordinaire annuelle à Neuchâtel, le 8 juin 1938, sous la présidence de M. le Conseiller d'Etat Perret, président.

M. L. Jaccard a présenté son rapport sur l'*Annuaire de l'instruction publique*. Les comptes de l'exercice 1937, ainsi que le projet d'annuaire pour 1938 et le budget ont été adoptés.

Un échange de vues eut lieu sur la participation financière des cantons à l'*Exposition de Zurich*.

Après discussion, la conférence décida de faire front contre les demandes abusives, toujours plus nombreuses, tendant à faire participer l'école à *des collectes, des ventes de brochures* et autres manifestations de tout genre.

La conférence examina ensuite la question de l'admission dans nos écoles *des enfants de Suisses habitant l'étranger*, et constata que toutes les facilités possibles leur étaient déjà accordées. Elle discuta de la situation spéciale de nos *écoles professionnelles* vis-à-vis des cours d'apprentissage. Elle désigna une commission, chargée d'organiser le concours prévu par le *legs de la Société pour la réforme de l'orthographe*.

Dans une séance spéciale, présidée par M. le Conseiller d'Etat Borel, on adopta les comptes et le budget du *Glossaire des patois de la Suisse romande*.

Genève recevra la conférence en 1939.

A. D.

---